

Selon les prévisions effectuées à partir des résultats du baccalauréat, des choix d'orientation observés à l'entrée de l'enseignement supérieur les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année en cours, les inscriptions à la rentrée 2020 auraient augmenté de 2,2% sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, soit +59 600 étudiants environ. À la rentrée 2021, en faisant l'hypothèse d'un taux de réussite au baccalauréat aussi élevé que celui de la session 2020, le nombre d'inscriptions devrait s'accroître de +31 400 étudiants supplémentaires, soit une augmentation de près de 91 000 étudiants en deux ans. Si les taux de réussite au baccalauréat retrouvent, dès 2022, les niveaux observés avant la crise sanitaire et que les tendances en termes d'orientation et de poursuite d'études des bacheliers se prolongent, l'enseignement supérieur pourrait rassembler en 2024, 2,82 millions d'étudiants et en 2029, 2,87 millions d'étudiants. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur augmenterait donc de 93 000 en cinq ans (2019 étant la dernière année de constat disponible) et de 143 000 étudiants en dix ans.

Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2020 à 2029

À la rentrée 2020, 59 600 inscriptions supplémentaires dans l'enseignement supérieur par rapport à 2019

En France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), 2 725 300 inscriptions étudiantes étaient comptabilisées dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019, hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE (*tableau 1*). Ces effectifs progressent fortement depuis ces cinq dernières années, avec +2,2% d'évolution annuelle entre 2014 et 2019. Cela s'explique par l'effet d'une scolarisation accrue des dernières générations de bacheliers dans l'enseignement supérieur et du boom démographique d'une ampleur inédite intervenu en l'an 2000.

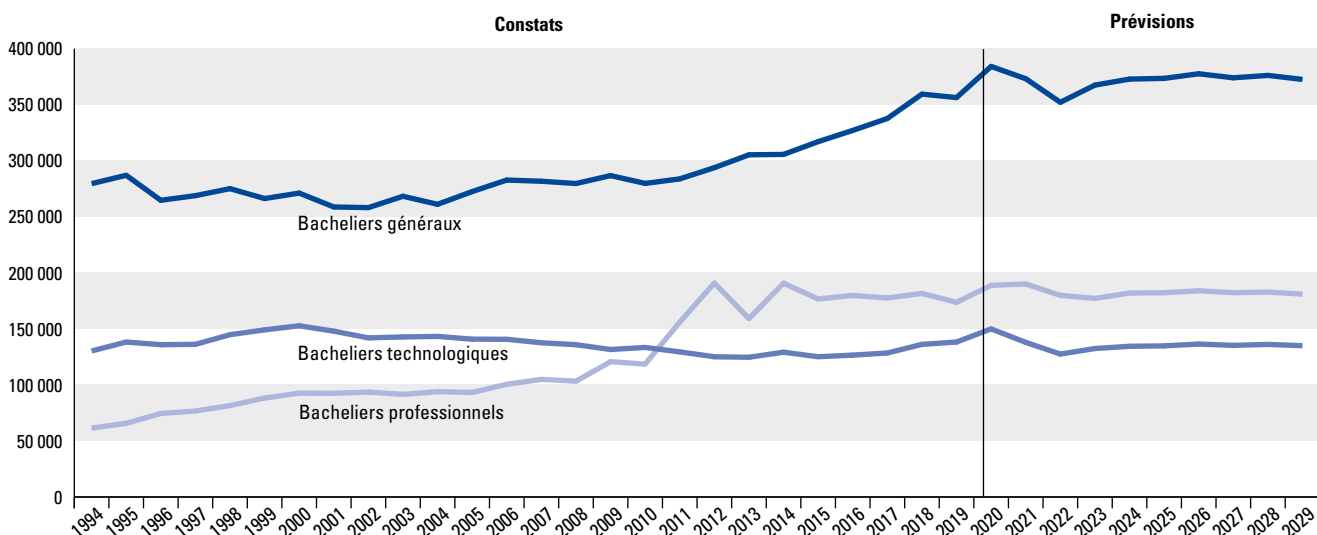
En intégrant les premières informations déjà disponibles sur les effectifs inscrits dans les filières universitaires, y compris les IUT, et dans les STS sous statut scolaire et CPGE à la rentrée 2020, on devrait recenser une hausse du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur d'environ 59 600¹ étudiants en 2020-2021 par rapport à l'année précédente (+2,2%). Cette hausse importante est en majorité due au taux de réussite élevé de la session 2020 du baccalauréat, à 95%, +7 points par

rapport à la session 2019. Cependant, la croissance continue du nombre de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur ces dernières années, en particulier en 2018 suite au boom démographique de l'an 2000, explique également cette évolution. Comme l'année précédente, la hausse des effectifs totaux serait plus modérée dans les filières traditionnelles que sont les universités (y compris IUT), les STS et les CPGE (+1,4%), et en progression plus sensible dans les autres principales formations (+5,4%), notamment dans les écoles de commerce, de gestion et de vente (+5,9%), les établissements d'enseignement universitaire privés (+7,5%) et les écoles d'ingénieurs non universitaires (+4,7%). Les inscriptions dans les autres formations, comprenant les apprentis en STS ou celles relevant essentiellement des ministères de la santé et de la culture, devraient évoluer de +2,6%.

Un taux de réussite au bac exceptionnel à la session 2020

D'après les résultats définitifs du baccalauréat, 760 800 candidats se sont présentés au baccalauréat en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte) lors de la session 2020 et 723 000 ont été reçus. Après deux années de forte progression en lien avec la démographie, le nombre de candidats présents aux épreuves est relativement stable par rapport à l'année précédente

1. Toutes les données estimées ou provisoires sont indiquées avec un arrondi à la centaine en 2020 et 2021 et au millier après 2021, sauf si l'effectif dans la case est inférieur à 5 000, auquel cas l'arrondi à la centaine est conservé.



Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES pour 2021-2029, MENJIS pour la période 1994-2020 (résultats définitifs du baccalauréat en 2020)

Le nombre d'admis augmente par contre dans les mêmes proportions que pour les autres baccalauréats, avec 15 200 lauréats en plus (+8,7 %), ce qui porte le taux de réussite à 90,4 % (graphique 1).

Hausse du nombre de bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur...

En réponse à la hausse importante du nombre de bacheliers à la session 2020 (+54 600), l'enseignement supérieur a adapté son offre de formation et augmenté le nombre de places dans certaines filières. D'après les premiers résultats disponibles et nos projections, 558 200 nouveaux bacheliers entreraient dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020. Par rapport à 2019, ils seraient 35 500 de plus, soit une augmentation de 6,8 % (tableau 2).

L'université hors IUT accueillerait près du tiers des étudiants supplémentaires, avec 11 100 néo-bacheliers de plus par rapport à 2019 (+4,9 %). Cette augmentation se retrouve dans toutes les disciplines de licence, cursus qui est aussi impacté par la réforme de l'accès aux études de santé mise en œuvre à la rentrée 2020 (encadré 1). On observerait une hausse de 11 % des néo-bacheliers inscrits en licence (+20 700), alors que les effectifs inscrits en parcours spécifique accès santé (PACES+PASS) diminuerait de 29 %. Dans les autres filières traditionnelles, seules les CPGE connaîtraient

une légère baisse de l'accueil des néo-bacheliers (-200 étudiants prévus en 2020), poursuivant la tendance observée depuis 2017. Les STS sous statut scolaire verraient leurs effectifs de néo-bacheliers augmenter fortement, avec +6 300 étudiants en 2020 (+5,7 %). La hausse observée dans les IUT serait un peu plus modérée, avec +1 500 étudiants accueillis après le baccalauréat (+3,0 %). Au total, les filières traditionnelles, choisies par près de 80 % des néo-bacheliers, prendraient en charge la moitié des étudiants supplémentaires arrivant dans l'enseignement supérieur suite au taux de réussite très élevé au baccalauréat 2020.

Le nombre de néo-bacheliers accueillis dans les autres formations augmenterait de 17,3 % (+16 700 étudiants). Les écoles de commerce, d'ingénieurs et les établissements d'enseignement universitaire privés, dont les effectifs de néo-bacheliers suivent déjà une trajectoire fortement à la hausse depuis 2015, accueilleraient un nombre plus élevé de néo-bacheliers en 2020. Le nombre de poursuivants augmenterait respectivement de 20,7 %, 19,5 % et 9,3 % dans ces établissements (+6 000 étudiants). Un grand nombre de places dans les formations paramédicales et sociales a également été ouvert, ce qui permettrait à environ 4 400 bacheliers de plus d'entrer dans ces établissements. De même, les STS en apprentissage ont bénéficié de plus grandes capacités d'accueil en 2020, et 30 300 apprentis néo-bacheliers y seraient inscrits en 2020, soit 3 600 de plus par rapport à 2019 (+13,6 %).

... mais baisse de leur taux de poursuite

Malgré la hausse du nombre absolu de poursuivants dans la quasi-globalité des filières, les taux de poursuite seraient en baisse selon nos prévisions, le nombre de bacheliers augmenterait en effet plus fortement que le nombre de poursuivants, en particulier en séries technologiques. En 2019, le taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques s'élevait à 83,6 % dans les principales filières de l'enseignement supérieur (université, IUT, CPGE, STS sous statut scolaire, écoles de commerce et d'ingénieurs, établissements d'enseignement universitaire privés et grands établissements publics). En hausse depuis deux années consécutives (+0,4 point puis 0,5 point), il accuserait un recul important de 3 points en 2020, passant ainsi à 80,6 % et atteignant son plus bas niveau depuis plus de 10 ans. Ce recul serait plus élevé pour les bacheliers technologiques, où il atteindrait -5,8 points, alors qu'il se limiterait à -1,7 point pour les bacheliers généraux (tableau 3).

Pour ces derniers, la baisse serait surtout concentrée dans les universités, les IUT et les CPGE, où les taux de poursuite seraient respectivement de 52,1 %, 8,7 % et 9,9 % à la rentrée 2020, et en diminution de 1,3 point, 0,5 point et 0,8 point en un an. Pour les IUT et les CPGE, ces évolutions à la baisse renforceraient la tendance observée depuis dix ans, alors qu'en université (hors IUT), le taux de poursuite de bacheliers généraux

TABLEAU 3 - Taux de poursuite des bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur

	Constats					Projections					
	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	2026	2028	2029
Bacheliers généraux	89,1	87,8	88,0	88,8	87,1	87,5	87,6	88,1	88,7	89,2	89,5
Universités (hors IUT)	50,7	52,2	53,2	53,4	52,1	52,3	52,7	53,1	53,5	53,9	54,1
IUT	10,7	9,5	9,3	9,2	8,7	8,7	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
CPGE	13,2	11,7	10,7	10,7	9,9	10,1	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
STS (sous statut scolaire)	7,9	6,3	6,6	6,8	6,7	6,8	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Écoles d'ingénieurs	2,2	2,8	2,9	3,0	3,4	3,4	3,2	3,4	3,5	3,6	3,7
Écoles de commerce, gestion, vente (1)	2,3	3,1	3,0	3,2	3,7	3,6	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Grandes Écoles	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Établissements d'enseignement universitaire privés	1,3	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6
Bacheliers technologiques	73,4	69,4	70,0	69,7	63,9	69,4	69,8	70,1	70,4	70,7	70,9
Universités (hors IUT)	18,6	19,0	19,2	19,2	17,3	19,0	19,0	19,0	19,1	19,2	19,2
IUT	9,9	11,5	12,5	12,7	11,7	12,2	12,9	13,2	13,5	13,8	13,9
CPGE	1,5	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
STS (sous statut scolaire)	42,5	35,4	34,7	34,1	31,2	34,4	34,1	34,1	34,0	34,0	33,9
Écoles d'ingénieurs	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Écoles de commerce, gestion, vente (1)	0,5	0,9	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Grandes Écoles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Établissements d'enseignement universitaire privés	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Bacheliers Généré. + Techno.	84,0	82,7	83,1	83,6	80,6	82,6	82,9	83,3	83,8	84,3	84,5
Universités (hors IUT)	40,3	43,0	43,9	44,0	42,3	43,3	43,7	44,0	44,4	44,7	44,8
IUT	10,4	10,1	10,1	10,1	9,6	9,6	10,1	10,1	10,2	10,3	10,3
CPGE	9,4	9,0	8,3	8,3	7,6	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
STS (sous statut scolaire)	19,1	14,3	14,3	14,3	13,6	14,3	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
Écoles d'ingénieurs	1,5	2,1	2,2	2,3	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8
Écoles de commerce, gestion, vente (1)	1,7	2,5	2,4	2,7	3,0	3,0	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
Grandes Écoles	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Établissements d'enseignement universitaire privés	0,9	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Bacheliers professionnels	25,3	29,5	29,5	28,4	29,2	28,4	29,3	29,8	30,4	31,0	31,2
Universités (hors IUT)	6,9	6,3	5,4	5,2	5,3	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
IUT	0,8	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
CPGE	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
STS (sous statut scolaire)	17,5	22,5	23,4	22,6	23,3	22,8	23,7	24,3	24,9	25,4	25,7
Écoles d'ingénieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente (1)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Grandes Écoles	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Établissements d'enseignement universitaire privés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble bacheliers	70,9	68,0	68,7	69,1	67,2	68,0	68,2	69,2	69,7	70,3	70,6
Universités (hors IUT)	32,9	32,9	33,5	33,7	32,7	32,9	33,1	33,7	34,0	34,2	34,4
IUT	8,3	7,4	7,5	7,5	7,2	7,2	7,4	7,6	7,6	7,7	7,7
CPGE	7,3	6,5	6,1	6,1	5,6	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	5,9
STS (sous statut scolaire)	18,7	16,5	16,7	16,7	16,1	16,6	16,7	16,8	16,9	17,1	17,1
Écoles d'ingénieurs	1,2	1,5	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0	2,1
Écoles de commerce, gestion, vente (1)	1,4	1,8	1,8	2,0	2,3	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Grandes Écoles	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Établissements d'enseignement universitaire privés	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

(1) Champ partiel, seules les écoles répondant via SISE sont prises en compte ici

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES

fléchirait de 3 %. Moins nombreux, ils pourraient plus souvent poursuivre des études supérieures. Ce serait particulièrement le cas des bacheliers technologiques, qui retrouveraient quasiment le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur de 2019-2020 dès la rentrée 2021. Dans l'ensemble, les taux de poursuite augmenteraient légèrement en 2021 par rapport à 2020 (+0,8 point), pour toutes les séries du baccalauréat et presque toutes les filières. En prenant en compte ces hypothèses,

548 100 néo-bacheliers entreraient dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021, soit 10 100 bacheliers de moins que l'année précédente (-1,9 %), mais 25 400 de plus qu'en 2019-2020.

Le nombre de néo-bacheliers poursuivant des études supérieures diminuerait assez uniformément selon les filières. On observerait une baisse de 5 500 étudiants dans les universités hors IUT (-2,3 %), où seuls les Staps et les sciences économiques accueilleraient plus de néo-bacheliers. La

baisse serait plus forte dans les IUT, avec 1 700 néo-bacheliers en moins (-3,3 %). Les CPGE accueilleraient 300 néo-bacheliers de moins à la rentrée 2021 (-0,7 %), en lien avec la baisse du nombre de bacheliers généraux. Les STS seraient la seule filière où les néo-bacheliers seraient quasiment aussi nombreux en 2021 que l'année précédente (-0,2 %). En effet, cet effectif fléchirait aussi dans chacune des autres formations (2 400 néo-bacheliers de moins dans l'ensemble des autres principales filières).

En termes d'effectif total, plusieurs effets joueraient concomitamment lors de cette rentrée : les taux de réussite exceptionnels au baccalauréat deux années de suite impacteraient toutes les filières en 2021-2022, alors que les effets du boom démographique de l'année 2000 commenceront à s'estomper dans les formations courtes et les licences. À la rentrée 2021, les effectifs d'étudiants inscrits en cursus licence à l'université hors IUT progresseraient modérément en un an (+1 100 étudiants, +0,1 %) alors que ceux d'IUT et de CPGE diminueraient de 800 et 700 étudiants. En lien avec l'augmentation prévue du nombre de néo-bacheliers inscrits en STS aux rentrées 2020 et 2021, on constaterait une hausse de 5 300 du nombre d'inscriptions dans cette filière en un an (+2,0 %, hors apprentissage). Dans les formations au-delà de bac +3 ou ne recrutant pas exclusivement directement après le baccalauréat, les effets seraient un peu différents. À l'université, les effectifs de master verraient arriver la génération 2000 et augmenteraient de 6 700 étudiants (+1,2 %), plus forte progression annuelle observée depuis cinq ans. Dans les écoles de commerce et d'ingénieurs, la hausse serait forte également (+10 400 inscrits pour ces deux filières, +2,9 %), mais inférieure à celle prévue entre les rentrées 2019 et 2020 (+18 700 inscrits, +5,5 %). Dans l'ensemble, près de 31 400 inscriptions supplémentaires seraient recensées en 2021 par rapport à 2020, soit une hausse de 1,1 %, deux fois moins élevée que l'année précédente.

Projections à l'horizon 2024 (5 ans)

À la rentrée 2024, les effets du boom démographique de l'an 2000 auront presque totalement disparu et, selon nos hypothèses, les taux de réussite au baccalauréat seraient revenus au niveau de ceux de la session 2019 depuis 2022. Un nouvel effet démographique entrerait cependant en jeu, avec le pic de naissance de 2006, augmentant le nombre d'élèves de terminales en 2023 et menant à nouveau à un niveau élevé de bacheliers à l'entrée de l'enseignement supérieur à la rentrée 2024. On compterait ainsi 549 000 néo-bacheliers poursuivant des études supérieures en 2024, soit 26 000

étudiants de plus qu'à la rentrée 2019, mais 9 000 de moins qu'à celle de 2020.

En lien avec nos hypothèses sur le taux de réussite au baccalauréat, le nombre de néo-bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur diminuerait fortement à la rentrée 2022, pour retrouver quasiment le niveau observé en 2019. Cette tendance à la baisse se retrouverait dans l'ensemble des filières. Les effets des évolutions marquées des effectifs de néo-bacheliers sur le nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur s'estomperaient à partir de la rentrée 2023. Après deux années de forte hausse, déjà évoquées dans les paragraphes précédents (+59 600 en 2020 et +31 400 en 2021), le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur fléchirait légèrement à la rentrée 2022 (-18 000, -0,6 %). Il s'en suivrait deux années de hausse modérée, avec +6 000 en 2023 et +14 000 étudiants en 2024. À la rentrée 2024, 2 818 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur, soit 93 000 de plus qu'à la rentrée 2019 (+3,4 %).

Les évolutions des effectifs d'étudiants sur cinq ans sont différentes selon les filières. En CPGE et STS, formations courtes donc assez sensibles aux effets démographiques, deux baisses consécutives seraient enregistrées en 2022 et 2023, avant de connaître un rebond en 2024. Entre 2019 et 2024, le nombre d'inscriptions en STS sous statut scolaire serait stable (+1 000 étudiants) alors que celui des CPGE serait en baisse (-3 000 élèves). En université, la création, à la rentrée 2021, des bachelors universitaires de technologie (BUT), prolongeant d'une 3^e année les formations en IUT, devrait conduire à une diminution des poursuites d'études des étudiants diplômés de DUT vers les licences professionnelles au profit des BUT (*encadré 1*). C'est donc l'évolution de l'ensemble des effectifs universitaires qu'il convient d'analyser. Ceux-ci fléchiraient légèrement à la rentrée 2022, puis retrouveraient une tendance à la hausse. À la rentrée 2024, on compterait alors 34 000 inscrits de plus à l'université qu'à la rentrée 2019 (+2,1 %), hausse du nombre d'étudiants principalement en cursus master (+27 000 étudiants). Les filières dites non traditionnelles connaîtraient une hausse continue pendant 5 ans, même si ralentie à partir de 2022 (+8,3 % en cinq ans).

Projection à l'horizon 2029 (10 ans)

À l'horizon 2029, d'après nos projections, 2 868 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur. Par rapport à 2019, cela représenterait 143 000 étudiants en plus, soit +5,2 %.

Dix ans après la dernière année de constat, le pic de naissances de l'an 2000, qui a conduit à un afflux d'étudiants dans l'enseignement supérieur dès la rentrée 2018, ne devrait plus avoir d'impact majeur sur les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2029-2030. Il en est de même des taux de réussite exceptionnels au baccalauréat, constatés pour 2020 et retenus en hypothèse pour 2021. Le boom démographique de l'année 2006 aurait par contre un impact non négligeable sur les effectifs inscrits à cet horizon. Au-delà de la démographie, la réforme des études de santé, effective à la rentrée 2020 et la création des BUT en 2021-2022 expliquent une grande partie des évolutions des effectifs universitaires prévus pour les 10 prochaines années. Entre 2019 et 2029, le nombre de bacheliers augmenterait de 3,1 %, soit +21 000 bacheliers. L'ensemble des séries du baccalauréat verrait leur effectif augmenter, mais pas avec la même ampleur. Les séries technologiques et professionnelles connaîtraient une hausse modérée, à +1,1 % et +1,4 % respectivement. Dans les séries générales, où les taux de poursuite dans l'enseignement supérieur sont les plus élevés, les effectifs seraient en hausse de +4,5 % avec 16 000 bacheliers supplémentaires.

35 000 nouveaux bacheliers de plus en 2029 par rapport à 2019

Compte-tenu des considérations démographiques ci-dessus et des hypothèses faites sur les taux de poursuite dans l'ensemble des filières, le nombre de nouveaux bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2029 serait supérieur de 6,7 % par rapport à la rentrée 2019 (+35 000).

À l'université hors IUT, l'évolution serait de +4,9 % entre 2019 et 2029, soit +11 000 entrants néo-bacheliers. Le taux de poursuite des bacheliers dans cette filière s'élèverait à 34,4 %, soit +0,7 point par

TABLEAU 4 - Effectifs des universités hors IUT

	Constat		Projections						Évolution 2029/2019 en %
	2019	2020	2021	2022	2024	2026	2028	2029	
Cursus L	875 734	897 000	898 100	884 000	842 000	844 000	849 000	849 000	-3,1
Droit	126 091	129 900	132 000	129 000	126 000	128 000	128 000	128 000	1,5
Sc. économiques, AES	122 459	126 200	129 700	128 000	111 000	110 000	112 000	112 000	-8,5
Lettres, Sc. humaines	330 155	341 700	347 800	343 000	338 000	340 000	342 000	342 000	3,6
Sciences	173 525	184 300	187 200	185 000	167 000	165 000	166 000	166 000	-4,3
STAPS	53 572	56 300	58 000	58 000	58 000	59 000	59 000	59 000	10,1
Santé autres	14 680	14 400	14 100	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	-11,4
Santé PACES/PASS	55 252	44 200	29 300	28 000	29 000	29 000	29 000	29 000	-47,5
Cursus M	582 128	586 200	592 900	601 000	610 000	616 000	617 000	618 000	6,2
Droit	76 179	76 600	77 700	79 000	80 000	81 000	80 000	78 000	2,4
Sc. économiques, AES	67 380	68 200	69 000	70 000	71 000	73 000	76 000	76 000	12,8
Lettres, Sc. humaines	162 406	160 700	161 500	164 000	167 000	167 000	167 000	168 000	3,4
Sciences	71 385	72 200	73 500	75 000	77 000	79 000	80 000	81 000	13,5
STAPS	5 744	5 800	6 100	6 000	7 000	7 000	7 000	7 000	21,9
Santé autres	45 316	45 800	45 700	46 000	45 000	45 000	45 000	46 000	1,5
Santé médecine	83 255	84 800	86 900	88 000	89 000	89 000	87 000	87 000	4,5
Santé pharmacie	21 682	21 700	21 900	22 000	22 000	22 000	21 000	21 000	-3,1
Santé odontologie, maieutique	12 653	12 600	12 600	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	2,7
Ingénieurs universitaires	36 128	37 800	38 000	38 000	39 000	40 000	41 000	41 000	13,5
Cursus D	55 185	54 300	53 900	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	-2,1
Droit	6 506	6 300	6 200	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	-7,8
Sc. économiques, AES	2 895	2 900	2 900	2 900	2 900	3 000	3 000	3 000	3,6
Lettres, Sc. humaines	18 236	18 100	18 100	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	-1,3
Sciences	25 752	25 200	24 900	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	-2,9
STAPS	525	500	500	500	500	500	500	500	-4,8
Santé autres	1 270	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	2,4
Total	1 513 046	1 537 500	1 544 900	1 539 000	1 506 000	1 514 000	1 520 000	1 521 000	0,5
Droit	208 775	212 800	215 900	214 000	213 000	215 000	214 000	212 000	1,5
Sc. économiques, AES	192 734	197 300	201 600	201 000	185 000	186 000	190 000	191 000	-0,9
Lettres, Sc. humaines	510 797	520 500	527 400	525 000	522 000	525 000	527 000	528 000	3,4
Sciences	270 662	281 700	285 600	285 000	269 000	269 000	271 000	272 000	0,5
STAPS	59 841	62 700	64 600	65 000	65 000	66 000	66 000	66 000	10,3
Santé autres	61 266	61 400	61 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	-2,1
Santé (médecine, pharma, odonto)	172 842	163 300	150 800	151 000	153 000	153 000	151 000	151 000	-12,6
Ingénieurs universitaires	36 128	37 800	38 000	38 000	39 000	40 000	41 000	41 000	13,5

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES

rapport à 2019. Par discipline et pour les seuls bacheliers généraux, qui sont les plus nombreux à entrer à l'université, la réforme de l'accès aux études de santé aurait un impact important sur l'ensemble des évolutions. Le taux de poursuite en PASS (ex PACES) diminuerait de 2,9 points, s'établissant à 6,2% en 2029. Dans les autres disciplines, l'évolution des taux de poursuite des bacheliers généraux serait positive, en grande partie du fait de la création des LAS, mais de différents niveaux selon les disciplines. Ces taux seraient stables en droit et en Staps. En lettres et sciences humaines et en sciences économiques et AES, l'évolution serait modérée (respectivement +0,8 et +1 point). C'est en sciences, potentiellement la discipline privilégiée pour les LAS, que l'on trouverait la plus forte évolution (9,3%, +1,6 point). Comme le nombre de bacheliers

généraux augmente sur cette période, les néo-bacheliers entrant dans le supérieur seraient plus nombreux dans toutes les disciplines sauf en PASS.

Dans les filières courtes sélectives que sont les IUT, les CPGE et les STS, la situation serait contrastée. Les effectifs néo-bacheliers poursuivant en CPGE seraient en baisse entre 2019 et 2029, de 1 000 étudiants, soit -2,5%. Cela serait dû à un taux de poursuite des bacheliers généraux en CPGE inférieur de 0,5 point en 2029 par rapport à 2019. Dans les IUT et les STS, l'évolution serait positive et plus dynamique. En IUT, le nombre de poursuivants néo-bacheliers augmenterait de 7,9% sur la période 2019-2029 (4 000 néo-bacheliers supplémentaires). Cette croissance serait portée par les bacheliers technologiques, dont le taux de poursuite en IUT gagnerait 1,3 point sur la période, tandis

qu'il serait stable pour les bacheliers généraux et professionnels. Les STS sous statut scolaire connaîtraient une hausse encore plus importante, avec +8 000 néo-bacheliers poursuivants, en augmentation de 7,3% en dix ans. La plus grande poursuite des bacheliers professionnels dans cette filière (25,7%, +3,1 points sur la période) explique la quasi-totalité de cette hausse.

Parmi les autres principales filières de l'enseignement supérieur, la tendance à la hausse se prolongerait dans les écoles d'ingénieurs, grâce à l'attractivité des classes préparatoires intégrées. À l'horizon 2029, 3 000 néo-bacheliers supplémentaires intégreraient ces classes par rapport à 2019. Pour les seuls bacheliers généraux, le taux de poursuite y serait en hausse de 0,6 point. Le nombre de néo-bacheliers entrant en écoles de commerce, dans les

établissements d'enseignement universitaires privés et les grands établissements atteindrait un niveau palier en 2024 et stagnerait sur les cinq dernières années de projection. Par rapport à 2019, 2 200 néo-bacheliers supplémentaires entreraient dans ces trois filières en 2029. Les taux de poursuite 2029 seraient équivalents à ceux de 2019, la hausse prévue serait donc entièrement due à l'augmentation du nombre de bacheliers sur cette période.

61 000 inscriptions supplémentaires à l'université à l'horizon de dix ans

En 2029, près de 1,7 million d'étudiants seraient inscrits à l'université (y compris IUT), soit une augmentation de 3,8 % en dix ans. Cette évolution serait très contrastée selon les disciplines et les niveaux de formation mais aussi les filières universitaires, en raison de la création des BUT, qui entraîne le transfert d'une grande partie des effectifs des licences professionnelles vers les IUT.

En cursus licence y compris les IUT, le nombre d'inscrits progresserait de 27 000, soit une hausse de 2,7 % sur la période 2019-2029. Cependant, les effectifs d'étudiants inscrits en cursus licence hors IUT fléchiraient fortement (-27 000 étudiants, -3,0 %) au profit des inscriptions en 3^e année de BUT en IUT (+54 000 étudiants en 10 ans). La réforme des études de santé à la rentrée 2020 conduit à une baisse importante des étudiants en PASS par rapport à ceux inscrits en PACES en 2019 (26 000 étudiants de moins), compensée par une hausse des étudiants en licence, en particulier en licence de sciences option Santé. Fortement impactés

par ces 2 réformes, les effectifs d'étudiants en cursus licence (hors IUT) suivraient des évolutions très différentes selon les disciplines. On compterait 12 000 étudiants supplémentaires inscrits en licence de lettres et sciences humaines, 5 000 en Staps et 2 000 en droit. Si la réforme des études de santé conduit à une augmentation des étudiants inscrits en licence de sciences, la création des BUT entraîne leur diminution. En dix ans, les effectifs d'inscrits en licence dans cette discipline baisseraient de 4,3 % (-8 000 inscriptions). En Sciences économiques et AES, la création des BUT explique la forte baisse qu'on observerait sur la période des effectifs inscrits en licence (-8,5 %, -10 000 inscriptions).

Dans les autres cursus, on observerait une forte hausse des étudiants inscrits en master, cursus qui bénéficierait pleinement du pic de naissances de 2006 : près de 36 000 inscriptions supplémentaires y seraient comptabilisées en 2029, soit +6,2 % par rapport à 2019. Si les effectifs de toutes les disciplines seraient plus élevées en cursus master en 2029 par rapport à 2019, certaines d'entre elles connaîtraient une évolution très forte : les Staps (+21,9 %, +1 000 étudiants), les ingénieurs universitaires (+13,5 %, +5 000), les sciences économiques et AES (+12,8 %, +9 000), et les sciences (+13,5 %, +10 000). Les effectifs en études de santé progresseraient de 2,5 % en 10 ans, soit plus de 4 000 étudiants supplémentaires. En baisse depuis plus de dix ans, le nombre d'étudiants inscrits en doctorat fléchirait légèrement les deux premières années de projections puis se stabiliserait sur le reste de la période. On compterait 1 000 étudiants de moins en doctorat entre 2019 et 2029, soit un effectif en baisse de 2,1 %.

Hausse de 5,2% du nombre d'étudiants entre les rentrées 2019 et 2029

En lien avec l'évolution des néo-bacheliers entrant dans ces filières, le nombre d'inscriptions serait en baisse dans les CPGE à l'horizon 2029 (-1 000 inscrits, soit -1,2 %), et en hausse modérée dans les STS sous statut scolaire (+8 000 inscrits, soit +3,0 %). La hausse du nombre d'étudiants inscrits dans l'ensemble des filières traditionnelles en dix ans serait donc de 3,4 %, soit 68 000 inscriptions supplémentaires en 2029.

Les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce confirmeraient leur attractivité, avec des évolutions positives élevées sur la période 2019-2029, de respectivement +10,1 % (+15 000 inscrits) et +16,1 % (+32 000). L'augmentation du nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement universitaires privés serait de même ampleur mais concernerait moins d'étudiants (+15,5 %, +5 000 étudiants). Dans les autres formations, qui regroupent, entre autres, les formations artistiques, paramédicales et sociales, la hausse serait plus élevée que dans les filières traditionnelles. Elles gagneraient 19 000 étudiants, soit une progression de 6,0 % des effectifs sur la période.

En 2029, 2 868 000 étudiants pourraient être inscrits dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur français, hors inscriptions simultanées licence-CPGE. Cela représenterait une évolution de +143 000 inscriptions par rapport à 2019, soit une hausse de 5,2 % du nombre d'inscriptions.

Mathieu Baudry,
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- Fiches 7 et 10 de *L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France* n°13, avril 2021
- Miconnet, N., « Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2021 à 2025 », *Note d'information DEPP* n°21.16, mars 2021
- Thomas, F., « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », *Note d'information DEPP* n°21.12, mars 2021
- Ndao G., « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante », *Note d'information SIES*, n°20.20, décembre 2020
- Fiches 6.22 et 6.23 de *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2020* – MENJS/MESRI août 2020
- Pauron, A., « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028 », *Note d'information SIES*, n°20.05, avril 2020

Encadré 1 : Ruptures des tendances dans les projections sur dix ans

Entre les taux de réussite exceptionnels au baccalauréat à la session 2020 dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge, la réforme de l'accès aux études de santé à la rentrée 2020 et la création des BUT à la rentrée 2021, l'exercice de prévision réalisé dans cette publication s'est complexifié à tous les horizons.

La session 2020 du baccalauréat a été marquée par des conditions de passage particulières conduisant à un taux de réussite exceptionnellement haut. Toutes séries confondues, 95 % des candidats ont été admis, soit une augmentation de 7 points par rapport à la session de l'année précédente, et 54 600 bacheliers en plus. Le ministère a rapidement réagi en mobilisant les différentes filières de formation et les établissements afin d'offrir des places supplémentaires à ces élèves. Cela a permis de construire une partie de nos hypothèses de taux de poursuite dans l'enseignement supérieur pour la rentrée 2020 et les années suivantes. Un moins grand nombre de redoublants ayant été constaté en STS en 2020-2021, une hypothèse de meilleure réussite en 1^{re} année de l'enseignement supérieur a également été faite et les taux de passage de première à deuxième année ont été temporairement augmentés dans plusieurs filières. Au regard de l'évolution de la situation sanitaire en France, nous avons fait l'hypothèse que les résultats, à la session 2021, du baccalauréat serait similaire à ceux de la session 2020 et qu'un retour à des taux de réussite tendanciels seraient effectif à partir de 2022.

Par ailleurs, la réforme de l'accès aux études de santé a nécessité de modifier les flux d'étudiants à l'université hors IUT sur l'ensemble du cursus licence. La Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), auparavant seul vivier de candidats pour accéder aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique), a été supprimée à la rentrée 2020, au profit d'un système hybride avec le Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et les licences avec option « Accès Santé » (LAS). Les PASS sont les héritiers des PACES avec une majeure pour un accès aux études de santé et une option de diversification. Contrairement aux étudiants de PACES, ceux de PASS ne peuvent pas redoubler. S'ils ne sont pas admis en 2^e année de santé et ont validé leur 1^{re} année de licence de l'option suivie en PASS, ils peuvent poursuivre en 2^e année de

licence et ont le droit de candidater une seconde fois aux études de santé. S'ils n'ont pas validé leur 1^{re} année de licence, ils peuvent se réorienter via Parcoursup. Les étudiants de LAS suivent une licence en majeure et une option pour l'accès aux études de santé. Comme les étudiants de PASS, ils peuvent candidater deux fois aux études de santé au cours du cursus licence. La transformation des études de santé vise à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé. Les étudiants de PACES de 2019-2020 non redoublants qui n'ont pas été reçus au concours de santé peuvent recommencer une année de PACES en 2020-2021.

En conséquence, dans nos hypothèses, le taux de redoublement en 1^{re} année du parcours santé, qui regroupe en 2020-2021 les étudiants en PACES et en PASS, a donc dû être modifié. L'impossibilité de redoubler nous a conduit à prévoir des flux plus importants de réorientation vers une première ou deuxième année de licence. La création des LAS conduit à une augmentation des effectifs en licence, créant une rupture de série des entrants et nécessitant de prévoir des flux d'entrées en études de santé depuis ces licences. L'objectif affiché est d'avoir une certaine parité d'accès aux études de santé entre les PASS et les LAS.

Enfin, à la rentrée 2021, la création des Bachelors Universitaires Technologiques (BUT) sera effective. Licence professionnelle de coloration technologique, cette formation, de niveau bac +3 délivrée par les IUT, est ouverte aux étudiants titulaires d'un DUT (diplôme qui est maintenu), mais aussi aux étudiants titulaires d'un BTS ou encore aux étudiants en licence. Cette troisième année en IUT devrait se substituer à certaines licences professionnelles actuellement délivrées par les universités, et va conduire à de fortes évolutions des flux entre les IUT, les formations de licence et de master. N'ayant pu être encore observée, la répartition des étudiants entre une 3^e année de BUT et une licence professionnelle « classique » est une hypothèse trop forte – et peu fiable – pour que nous puissions commenter séparément les effectifs des IUT et de licence en université à compter de 2023. À ce stade, aucune hypothèse n'a été faite sur une potentielle augmentation de l'attractivité des IUT du fait de la création de ce nouveau diplôme de niveau bac +3.

Encadré 2 : Méthodologie des projections

Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée dans le supérieur après l'obtention du baccalauréat. Le modèle de projection des effectifs de l'enseignement supérieur s'appuie sur les prévisions d'effectifs des élèves de terminales réalisées par la Depp, déterminées principalement par les projections démographiques de l'Insee et des taux de redoublement dans le second degré.

Les effectifs de bacheliers sont estimés à partir de ces effectifs de terminales auxquels on applique une projection des taux de réussite au baccalauréat. Sont réalisés ensuite des projections sur les taux de poursuite par série du baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur de ces bacheliers pour estimer le nombre de nouveaux bacheliers qui devraient entrer chaque année dans les différentes filières. On y ajoute les effectifs des entrants non nouveaux bacheliers (bacheliers des années antérieures et étrangers). On fait « vieillir » ces entrants sur la base de taux de passage, de redoublement et de réorientation.

Les hypothèses sur les taux de poursuite, de passage, de redoublement et de réorientation sont donc centrales dans les scénarii de projections. Ces taux sont estimés pour les formations en université hors IUT, les IUT, les STS, les CPGE (filières dites traditionnelles dans cette étude), par discipline, puis pour les formations en école d'ingénieurs non universitaires, en école

de commerce, de gestion, de vente, dans les établissements universitaires privés et dans les grands établissements que sont Paris Dauphine, IEP Paris, EHESS, Écoles normales supérieures, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, Muséum national d'histoire naturelle et École nationale des chartes. Pour les autres écoles (artistiques et culturelles, d'architecture, de notariat, et les écoles paramédicales et sociales...), les projections sont réalisées à partir de l'observation de leurs effectifs totaux et des effectifs entrants des années précédentes et des tendances que l'on prolonge.

Pour la prévision 2020, les données tiennent compte des résultats définitifs du baccalauréat de la session 2020, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année 2020 : acceptation des vœux sur Parcoursup, inscriptions définitives de la rentrée 2020 en lycée concernant les STS et CPGE (y compris les lycées sous tutelle du ministère de l'Agriculture), premiers résultats sur les nouvelles inscriptions universitaires en première année de cursus licence et annonces de création de places par le ministère. Ces dernières informations devront toutefois être confirmées par la suite.

Encadré 3 : Les sources

Les sources utilisées dans cette note sont celles produites par le SIES (système d'information SISE et enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur) mais aussi celles produites par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (système d'information Scolarité),

du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministère des Solidarités et de la Santé et celui de la Culture. Ces enquêtes sont réalisées sous la forme de remontées agrégées ou individuelles.